

4.5) Soutien aux athlètes de très haut niveau en situation de handicap

○ Objectifs :

- Promouvoir et encourager les sportifs en situation de handicap de très haut niveau

○ Bénéficiaires :

- Les athlètes en situation de handicap licenciés dans un club bas-rhinois affiliés aux fédérations handisport et sport adapté*. Les catégories d'âge concernées sont de junior à senior, voire cadet en cas de résultats exceptionnels.

** A ce jour, 13 fédérations ont une délégation pleine incluant tous les publics handicapés (physiques/sensoriels) et toutes les activités (haut niveau et développement) : para-canoë, para-dressage (équitation), para-judo, para-karaté, para-rugby à XIII, para-ski nautique et para-wakeboard, para-surf, para-taekwondo, para-tennis, para-tir sportif, para-triathlon et para-duathlon, para-voile, para-volley.*

○ Conditions d'éligibilité :

- être inscrit sur les listes « haut niveau » (sports paralympiques) établies exclusivement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- participer à des compétitions ou événements sportifs de très haut niveau (championnats d'Europe, championnats du Monde, Jeux Paralympiques) ;
- être présent lors des manifestations et/ou événements organisés par le Département (Trophées des Sports, actions auprès des collégiens etc.).

○ Montant de l'aide départementale :

- Aide individuelle d'un **montant forfaitaire** directement versée au sportif concerné. L'intervention du Département est plafonnée à 4 000 € (avec une base fixe de 2 000 € + 2 000 € sur présentation de justificatifs).

- Seront notamment pris en considération pour l'attribution de cette bourse : le niveau de compétition, les résultats (sélections en équipe de France, participation aux compétitions internationales...) et les caractéristiques de la discipline (nombre de licenciés, niveau français / niveau international, mode de qualification en équipe de France ...)

○ Modalités :

Démarche volontariste du club/athlète auprès du Département en lien étroit avec le Comité Départemental de la discipline.

○ Budget dédié :

- 25 000 euros/ an

○ Evaluation :

- Podiums/performances réalisés lors des compétitions ou événements sportifs de très haut niveau (championnats d'Europe, championnats du Monde, Jeux Paralympiques).